

# الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MISSION PERMANENTE  
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
EN SUISSE



البعثة الدائمة  
لدى مكتب الأمم المتحدة  
والمنظمات الدولية بسويسرا

## 107<sup>ème</sup> session du Conseil de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)

\*\*\*\*\*

### Débat général

## Déclaration de l'Algérie

Genève, le 06 décembre 2016

\* Vérifier au prononcé \*

**M. le Président,**

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le Ghana au nom du Groupe africain.

Nous voudrions, de prime abord, féliciter les nouveaux membres du Bureau et les assurer de notre plein appui au cours de l'année à venir qui ne manquera pas d'être prometteuse en activités.

Nous avons relevé avec satisfaction la présence de S.E.M. Peter Thomson qui témoigne de l'engagement de la Communauté internationale à trouver des réponses adéquates à la crise migratoire actuelle aux proportions inédites.

L'occasion nous est offerte, également, pour saluer le Directeur Général et la Directrice Générale adjoint, pour leur direction avisée de l'Organisation qui s'est traduite par une évolution remarquable ces dernières années, autant en termes d'expansion de sa composition que par rapport à la qualité et la richesse de ses programmes. L'Organisation célèbre cette année son 65<sup>e</sup> anniversaire en étant plus robuste et quasi universelle.

Le leadership de l'Ambassadeur Swing a offert une orientation précieuse au Conseil de l'OIM pour la conclusion de l'accord lui octroyant le statut d'Organisation apparentée aux Nations unies.

Cet accord intervient à point nommé en ce sens qu'il prépare le terrain à l'OIM pour apporter une contribution substantielle à la réponse globale à la question migratoire que la Communauté internationale s'apprête à en définir les contours dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

**Monsieur le Président,**

L'Algérie est d'avis qu'il revient à l'OIM de jouer un rôle dans le processus de négociation du Pacte mondial. Ce rôle participe de la réputation méritée reconnue à l'OIM comme organisation chef de file sur les questions migratoires. L'Algérie reste engagée dans le processus devant mener, dans deux ans, à la conférence intergouvernementale qui devra marquer l'adoption du Pacte mondial.

À ce titre, l'Algérie, à la fois pays d'origine, de transit et de destination, reste attachée à une approche cohérente, équilibrée, intégrée et différenciée qui tient compte des réalités propres à chaque contexte et d'un ensemble de paramètres interconnectés, que l'on peut résumer dans les points suivants :

1. la recherche des solutions concrètes, réalisables et durables qui traitent des causes profondes de la migration. Il est important de conjuguer nos efforts afin de faire en sorte que la migration relève d'un choix réfléchi plutôt que d'être un mouvement forcé ;

2. la démystification des discours préjudiciables aux migrants en mettant en exergue la contribution positive qu'ils pourraient apporter, à la fois, à leur société d'accueil et leur pays d'origine. Cela va de paire avec la nécessité de développer des programmes ciblés permettant d'entretenir les liens entre les migrants et leur pays d'origine, ainsi que la défense de leurs droits légitimes dans les pays d'accueil ;
3. l'atténuation de l'impact de la fuite des cerveaux sur le capital humain national des pays d'origine à la faveur, notamment, de la promotion d'espaces de concertation pour formuler des propositions concrètes ;
4. l'affirmation du lien étroit migration/développement dans ses différentes déclinaisons et amont et en aval. Cela est d'autant plus nécessaire que les moyens sophistiqués déployés au nom du "tout sécuritaire" ont prouvé leur limite et n'ont fait que nourrir l'exclusion et le repli sur soi, qui contrastent avec les dynamiques de la mondialisation. L'on ne saurait trop insister, à cet égard, sur l'importance de faire front commun contre toutes les formes de racisme, de xénophobie et d'islamophobie ;
5. faire en sorte que l'acte de migrer s'effectue de plus en plus dans un cadre réglementaire et réduire le recours à des voies irrégulières. Concomitamment, il est indispensable de promouvoir des instruments de coopération efficaces de lutte contre les réseaux de passeurs et de trafiquants qui développent leurs activités criminelles sur des terrains de pauvreté et vulnérabilité ;

**Monsieur le Président,**

La relation de l'Algérie avec l'OIM a connu, en 2016, un saut qualitatif à la faveur de l'ouverture officielle du Bureau de l'OIM en Algérie. Nous saisissons cette opportunité pour renouveler au Directeur général l'invitation à effectuer une visite en Algérie au cours du premier trimestre de l'année prochaine. Notre objectif demeure d'approfondir davantage cette relation en termes de conseil, de partage d'expertises et d'action.

Cette relation ne saurait être dissociée des dynamiques sous-régionales et régionales auxquelles l'Algérie est partie prenante. Nous pensons, notamment, au potentiel de partenariats avec l'Union africaine et, tout récemment, à la mise en œuvre du plan d'action de la Valette. La contribution de l'OIM pourrait être sollicitée pour faire aboutir les projets qui seraient soumis par la partie algérienne aussi bien à titre national que dans le cadre de coopération triangulaire.

**Je vous remercie.**